



PASSEPORT

Prendre rendez-vous en ligne sur le site de la Mairie de Rieumes : <https://ville-rieumes.fr>

Faire la pré-demande de passeport en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr>

Imprimer le document (validité 6 mois).

Pour toute demande

Timbres fiscaux :

- **Majeurs** : 86,00 €
- **Mineurs entre 15 ans et 18 ans** : 42,00 €
- **Mineurs de moins de 15 ans** : 17,00 €
- **Une photographie** d'identité couleur de moins de 6 mois sans aucun signes distinctifs (lunettes, mèche sur les sourcils, barrettes, bandeau, ...)
- **Justificatif de domicile** de moins d'un an (facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, attestation d'assurance d'habitation, avis d'imposition). Pour les mineurs le justificatif doit être au nom du représentant légal.
- **Personnes hébergées** : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la copie de sa pièce d'identité, justificatif de domicile de l'hébergeant (liste ci-dessus).
- **Rajout du nom d'époux(se)**, extrait d'acte de mariage de moins de 3 mois (document original).
- **En cas de veuvage**, acte de décès de l'époux (document original)
- **En cas de divorce** pour conserver le nom d'époux(se) : jugement de divorce autorisant l'usage du nom, ou une autorisation écrite de l'ex-conjoint(e).

Pièces à fournir selon le cas :

Si votre commune de naissance est connectée au site COMEDEC, l'acte de naissance sera demandé en ligne le jour du rendez-vous.

Première demande

- Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois (document original pas de photocopie), ou la carte nationale d'identité en cours de validité

Renouvellement

- Ancien passeport.
- S'il est périmé depuis plus de 2 ans, copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de moins de 3 mois ou carte nationale d'identité en cours de validité

Perte ou vol

- Déclaration de vol gendarmerie ou commissariat (document original) ou déclaration de perte
- Copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois (document original pas de photocopie). Ou carte nationale d'identité en cours de validité
- 1 document avec photo (carte vitale avec photo, permis de conduire, carte d'étudiant)

Pour un mineur : présence obligatoire de l'enfant

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité du représentant légal
- Garde alternée en cas de divorce ou de séparation : original du jugement de divorce, justificatif de domicile et pièce d'identité des 2 parents et autorisation sur l'honneur du parent absent.